

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 499 387**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 81 02785**

(54) Dispositif de présentation d'un article quelconque et article équipé d'un tel dispositif.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 F 7/00 // A 45 C 1/00.

(22) Date de dépôt ..... 12 février 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 32 du 13-8-1982.

(71) Déposant : Société dite : SEMG (SOCIETE D'EXPLOITATION DE MAROQUINERIE EN GROS) SARL, Société dite : SERRURERIE DU MARAIS SARL et Société dite : CHINE FRANCE SA, résidant en France.

(72) Invention de : Robert Quico, René Gilbert Vauthier et Gérard Jean-Louis Chen.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Z. Weinstein,  
20, av. de Friedland, 75008 Paris.

La présente invention a essentiellement pour objet un dispositif de présentation à la vente d'un article comprenant un élément servant à sa suspension.

Il est connu depuis longtemps de présenter à la vente des articles divers emballés sous matière plastique et enfilés les uns à la suite des autres sur un support de présentation par l'intermédiaire de l'emballage.

Toutefois, ce type de présentation comporte un certain nombre d'inconvénients. En effet, l'article étant emballé, la clientèle ne peut y accéder directement pour l'examiner ou le palper.

On connaît également un autre mode de présentation par lequel l'article est relié à l'élément de suspension par un moyen de liaison temporaire. Cette liaison est par exemple constituée par une simple couture entre une feuille ou analogue avec crochet de suspension de l'article et ledit article, ce qui offre l'avantage de présenter l'article à nu à la clientèle. Mais, ce mode particulier de présentation comporte cependant plusieurs inconvénients. En effet, il est nécessaire au préalable de coudre l'élément de suspension sur l'article, ce qui présente des difficultés et n'est pas toujours réalisable. Par ailleurs, un acheteur désireux de s'approprier indûment l'article à l'insu du vendeur peut aisément le faire en détachant ou arrachant l'élément de suspension de l'article, ce qui est très facile. En d'autres termes, après avoir fait cette opération, l'acheteur qui a ainsi volé l'article peut prétendre, s'il s'agit d'un article courant que cet article lui appartenait déjà.

La présente invention a pour but de remédier aux inconvénients susmentionnés en proposant un dispositif simple pour la présentation d'articles quelconques tels qu'un portefeuille, porte-carte, porte-monnaie ou analogue et qui résout le problème des vols de tels articles en les rendant inséparables de leurs supports de suspension par l'acheteur potentiel.

A cet effet, l'invention a pour objet un dispositif de présentation à la vente d'un article quelconque tel que par exemple portefeuille, un porte-carte, un porte-monnaie ou analogue et du type comprenant 5 un élément servant notamment à la suspension de l'article et relié temporairement à celui-ci par un moyen formant attache caractérisé en ce que ledit moyen formant attache comprend une boucle fermée non détachable passant dans une partie dudit élément ainsi que dans 10 une partie dudit article.

Ainsi, l'article est solidaire de l'élément de suspension grâce à la boucle d'attache constituant une liaison inviolable par l'acheteur et empêchant de ce fait toute tentative de vol et cela sans nuire à 15 la présentation à nu et donc attrayante dudit article.

En d'autres termes, l'article, étant par exemple accroché à un présentoir, peut être examiné et manipulé à loisir par l'acheteur éventuel désireux de se rendre compte de sa qualité.

20 Suivant une autre caractéristique de l'invention la boucle fermée précitée comporte deux parties en forme de U, les branches de l'une de ses parties s'emmangkan dans les branches de l'autre partie.

25 Selon encore une autre caractéristique de l'invention, une des branches précitées de chaque partie en U de la boucle présente une longueur supérieure à l'autre branche. On peut ainsi adapter la boucle à des dimensions diverses d'articles.

30 On notera encore que la boucle à l'état assemblé présente deux portions sensiblement parallèles et proches l'une de l'autre, l'une de ces portions passant dans une ouverture allongée de l'élément de suspension de l'article, et l'autre passant autour d'au moins une partie dudit article.

35 La liaison positive entre l'article et l'élément de suspension est assurée par sertissage, coudage ou analogue d'au moins deux branches emmangkanées de la

boucle.

Dès lors, l'article demeurera toujours solidaire de l'élément de suspension, et ne pourra pas être désolidarisé de cet élément, à moins que l'acheteur veuille réellement l'acheter et dans un tel cas, la 5 boucle devra être sectionnée par le vendeur lors de l'encaissement par exemple.

Selon un mode de réalisation de l'invention, les branches de partie en U de l'attache sont creuses tandis que les branches de l'autre partie en U sont 10 pleines.

La présente invention vise aussi un article, tel qu'un porte-feuille, un porte-monnaie, un porte-carte ou analogue équipé d'un dispositif répondant aux caractéristiques susmentionnées.

D'autres avantages et caractéristiques de l'invention apparaîtront mieux dans la description détaillée qui suit et se réfère aux dessins annexés donnés uniquement à titre d'exemple et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un article du type portefeuille, porte-carte ou analogue 20 équipé d'un dispositif de présentation conforme à l'invention et dans lequel le moyen d'attache est monté avant assemblage.

- la figure 2 est une vue en perspective de l'article de la figure 1 muni de son dispositif de présentation 25 en position assemblée, et

- les figures 3 et 4 sont également des vues en perspectives d'un dispositif de présentation assemblé et appliqués à d'autres types d'articles tels que des porte-monnaie.

30 Suivant un exemple de réalisation et en se reportant aux dessins annexés, on voit qu'un dispositif de présentation conforme à l'invention est essentiellement constituée d'un élément 1 avec crochet 1a servant à la

5 suspension d'un article qui, suivant l'exemple représenté, est un portefeuille 10 (figures 1 et 2) ou un porte monnaie 30 ou 40 (figures 3 et 4), ledit article étant relié à l'élément de suspension 1 par un moyen d'attache 2 qui sera décrit en détail ci-après.

10 En se reportant plus particulièrement à la figure 1, on voit que le moyen d'attache 2 comprend deux parties en forme de U 3 et 3' respectivement. Les branches de la partie 3 sont pleines et peuvent s'emmanger dans les branches creuses de la partie 3'.

15 Afin de réaliser la liaison entre l'élément 1 et le portefeuille 10, l'une des branches 3a de la partie en U 3 passe dans un orifice ou ouverture allongée 4 dudit élément, tandis que la branche correspondante 3'a de l'autre partie en U 3' passe dans l'ouverture 4' opposée à l'ouverture 4 de l'élément 1. L'autre branche 3b de la partie en U 3 et celle 3'b de la partie en U 3', passent autour d'une partie appropriée de l'article, c'est-à-dire dans le cas de la figure 20 1 autour de la partie pliée 10a formant charnière entre les deux rabats 10b du portefeuille 10.

25 Ainsi, en emmangkanant les unes dans les autres chacune des branches des deux parties en U 3 3', on réalise une boucle fermée non détachable 2 bien visible sur la figure 2 et destinée à résister à tout effort de séparation de l'élément de suspension 1 et du portefeuille 10. A cet effet, les deux parties en U 3 de la boucle 2 sont, après emmangkanement mutuel, solidarisées par sertissage et/ou coudage ou analogue 30 d'au moins deux branches 3a, 3'a comme on l'a représenté en 5 sur la figure 2. Plus précisément, on voit en 5a le coudage des branches 3a et 3'a et en 5b quelques points de sertissage. Il est bien entendu que simplement l'une de ces opérations pourrait être

effectuée ou bien les deux, sans sortir du cadre de l'invention. Dans le même esprit, on pourrait très bien aussi effectuer ces opérations sur les deux portions emmanchées de la boucle 2.

5 Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, chacune des deux parties 3, 3' en U visible en figure 1 présente une branche 3'a, 3'b d'une longueur supérieure à l'autre branche 3a, 3'b. Cependant, d'autres dimensions relatives de ces branches peuvent être réalisées, et on peut prévoir par exemple pour 10 chaque partie en U 3, 3' des branches de longueur identique.

Il est important de noter ici que la boucle 2 à 15 l'état assemblé comme représentée en figure 2 présente deux portions sensiblement parallèles et proches l'une de l'autre de façon à éviter qu'une personne puisse extraire le portefeuille de la boucle. En effet, la position rapprochée des deux portions de boucle fait que, si l'on veut retirer le portefeuille de la 20 boucle 2, celui-ci se coincera dans la boucle, ce qui empêche son retrait.

En figure 3 est représenté le dispositif de présentation selon l'invention utilisé avec un porte-monnaie 30. Dans ce cas là, l'une des portions de la boucle 2 passe autour de la fermeture à glissière 31 du porte-monnaie 30 ainsi que dans un orifice 32 à 25 l'extrémité de ladite fermeture.

En figure 4, l'une des portions 3b, 3'b de la boucle 2 passe entre l'armature 41 du porte-monnaie 40 et son enveloppe extérieure 42 de façon à permettre 30 la liaison de l'élément 1 avec ledit porte-monnaie.

On a montré sur les figures un élément de suspension 1 avec crochet 1a réalisé à partir d'un matériau en feuille, et qui peut porter des inscriptions quelconques. Quant aux ouvertures 4 et 4', elles

résultent d'un repliement et soudage par exemple de l'extrémité de l'élément 1 de façon à former un logement tubulaire recevant la portion 3a, 3'a de la boucle 2 . Ce logement tubulaire pourrait être bien entendu réalisé d'une manière autre que celle décrite 5 et représentée sans sortir du cadre de l'invention.

On a donc réalisé suivant l'invention un dispositif de présentation particulièrement simple qui laisse à la clientèle la possibilité de s'informer complètement sur les caractéristiques d'un article et qui n'est 10 seulement séparable de cet article qu'en sectionnant la boucle 2 après l'achat de l'article . Ainsi, en l'absence d'achat, l'article demeure positivement solidaire de son support, ce qui constitue une prévention efficace contre toute tentative de vol de cet article.

15 Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et représenté qui n'a été donné qu'à titre d'exemple. En particulier, elle comprend tous les moyens constituant des équivalents techniques des moyens décrits, ainsi que leurs 20 combinaisons, si celles-ci sont exécutées suivant son esprit et mises en œuvre dans le cadre de la protection comme revendiquée.

## R E V E N D I C A T I O N S

1. Dispositif de présentation à la vente d'un article quelconque, tel que par exemple un portefeuille, un porte-monnaie, un porte-carte ou analogue et du type comprenant un élément servant notamment à la suspension de l'article et relié temporairement à celui-ci par un moyen formant attache, caractérisé en ce que ledit moyen formant attache comprend une boucle fermée non détachable(2) passant dans une partie (4, 4') de l'élément (1) ainsi que dans une partie dudit article.
2. Dispositif selon la revendication 1. caractérisé en ce que la boucle fermée précitée comporte deux parties 3, 3' en forme de U, les branches 3a, 3b de l'une de ces parties s'emmangkanant dans les branches 3'a, 3'b de l'autre partie.
3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que l'une des branches 3b, 3'a de chaque partie en U 3, 3' de la boucle précitée présente une longueur supérieure à l'autre branche 3a. 3'b.
4. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la boucle précitée à l'état assemblé présente deux portions sensiblement parallèles et proches l'une de l'autre, l'une de ces portions passant dans une ouverture allongée de l'élément de suspension 1 de l'article, et l'autre passant autour d'au moins une partie dudit article.
5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les parties en U précitées de la boucle sont rendues non détachables par sertissage, coudage ou analogue, d'au moins deux branches 3a, 3'a emmanchées de la boucle.
6. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les branches 3a, 3b d'une partie en U 3 de l'attache sont creuses, tandis que les branches

3'a, 3'b de l'autre partie en U 3' sont pleines.

7. Article tel qu'un portefeuille, un porte-carte, un porte-monnaie ou analogue, équipé d'un dispositif selon l'une des revendications 1 à 5.

FIG. 1

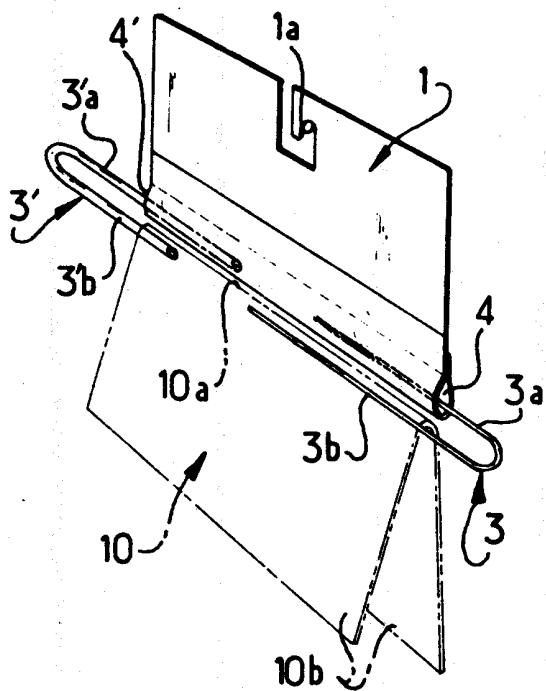


FIG. 2

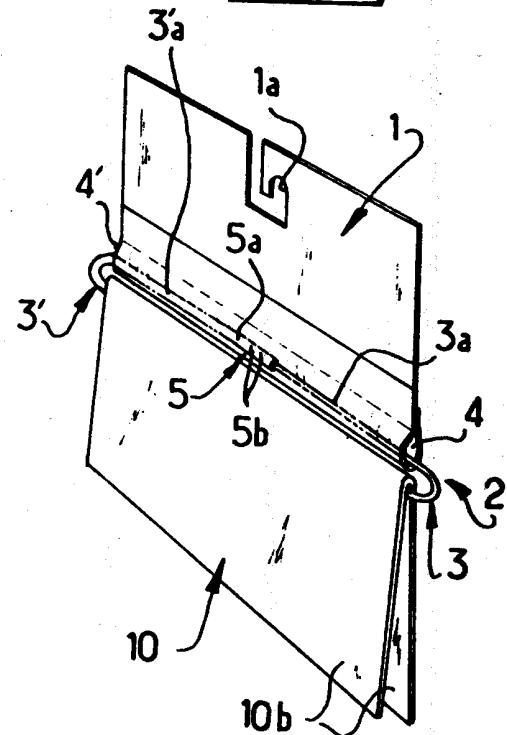


FIG. 3

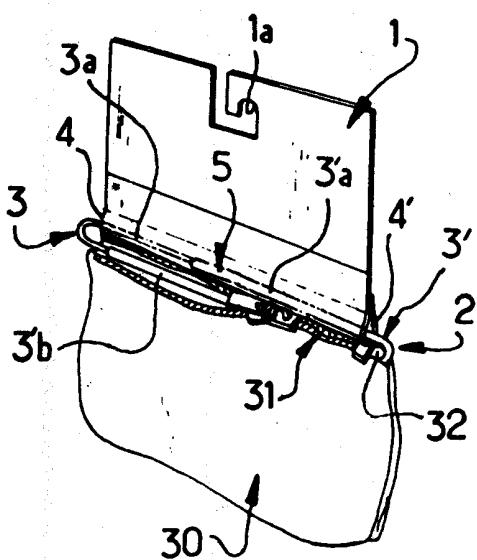


FIG. 4

